



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS

Envoyé en préfecture le 30/09/2016

Reçue en préfecture le 30/09/2016

ID : 033-200027068-20160927-2016_09_127-DE

SÉANCE DU 27 SEPTEMBRE 2016

2016-09-127 - 1/4

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 67

Date de convocation : 21 septembre 2016

L'an deux mille seize le vingt sept septembre à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Maison de l'Isle à Saint-Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON , Président, Fabienne FONTENEAU , Vice-Présidente, Jérôme COSNARD , Vice-Président, Jean-Philippe LE GAL , Vice-Président, Isabelle HARDY , Vice-Présidente, Alain PAIGNE , Vice-Président, Anne BERTHOME , Vice-Présidente, Sébastien LABORDE , Vice-Président, Jean François MARTINEZ , Vice-Président, Sabine AGGOUN , Vice-Présidente, Gérard HENRY , Vice-Président, Georges DELABROY , Vice-Président, Jean Louis ARCARAZ , Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST , Conseiller délégué, Fabienne KRIER , Jean Louis D'ANGLADE , David RESENDÉ , Sophie BLANCHETON , Sylvie BOISSEL , Odile BONHOMME-TIBY , Véronique DI CORRADO , Michel FOULHOUX , Michèle LACOSTE , Bruno LAVIDALIE , Philippe DURAND-TEYSSIER , Hélène ESTRADE , Michel VACHER , Michel MILLAIRE , Isabelle FEYRY , Bernard NADEAU , Catherine BERNADEAU , Monique JULIEN , Gonzague MALHERBE , Thierry MARTY , Mélanie BOISSAVIE , Annie POUZARGUE , Agnès SEJOURNET , Denis SIRDEY , James SEYNAT , Jean-Luc BARBEYRON , David REDON , Joël BAYLE , Paquerette PEYRIDIEUX , Kléber AUDINET , Chantal DUGOURD , Philippe FAURT , Stéphane CATALAN , Marcel BERTHOME , Chantal GANTCH , Pierre-Jean MARTINET

Absents :

Alain MAROIS, Philippe HEFTRE, Claire BLONDEL, Nouredine BOUACHERA, Christophe DARDENNE, Val DUCLOS, Jean-Paul GARRAUD, Patrick NIVET, Loïc MAGNAN

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Corinne VENAYRE pouvoir à Isabelle HARDY, Jacques MESPLEDE pouvoir à Alexandre PEUS, Francis PEJEAN pouvoir à Bruno LAVIDALIE, Michel GALAND pouvoir à Annie POUZARGUE, Laurence ROUEDE pouvoir à Philippe BUISSON, Jean Claude ABANADES pouvoir à Francine TREBUCHAIRE, Mireille CONTE-JAUBERT pouvoir à Stéphane CATALAN, Gérard MOULINIER pouvoir à Alain PAIGNE

Madame Sabine AGGOUN a été nommée secrétaire de séance

TRANSPORTS

APPROBATION DE LA GAMME TARIFAIRE DES LIGNES INTERURBAINES

Sur proposition de M. Alain PAIGNE, Vice-président en charge des transports,

Vu la délibération du Conseil communautaire n°2015-09-120 actant le transfert de la compétence Transport entre le Département de la Gironde et la Communauté d'agglomération et la convention de transfert signée en date du 4 novembre 2015,

Vu les contrats de délégations de services publics de transports interurbains en date du 26 avril 2012 et notamment leur article 31 « Exécution financière – Evolution des tarifs » qui prévoit la possibilité pour l'autorité délégante de modifier les gammes tarifaires, créer de nouveaux titres ou de nouvelles conditions d'accès au titre,

Vu la délibération n°2016-06-097 en date du 20 juin 2016 fixant les tarifs et critères d'accès au service du transport scolaire,

Depuis le 1^{er} janvier 2016, la Communauté d'agglomération du Libournais exerce les compétences relatives aux lignes régulières interurbaines situées sur son territoire. A ce titre, la Communauté d'agglomération du Libournais doit fixer les tarifs pour l'utilisation par les usagers de ces services de transports.

Conformément à la convention de transfert signée par La Cali et le Conseil départemental de la Gironde, celui-ci met à disposition de La Cali son système billettique ce qui implique une harmonisation de la gamme tarifaire de La Cali sur celle de Transgironde et le maintien des tarifs en vigueur.

Dans ce sens, il convient de procéder aux ajustements votés par le Conseil départemental de la Gironde par délibération en date du 30 juin 2016 annexés à la présente délibération.

Cette gamme tarifaire pourra être amenée à évoluer au regard de la convention d'harmonisation à intervenir avec le Conseil départemental de la Gironde.

L'intégralité de la gamme tarifaire est présentée en annexe.

Après en avoir délibéré,

Et à l'**unanimité** (58 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire prend acte de la gamme tarifaire en vigueur annexée à la présente délibération.

DÉTAIL DE LA GAMME TARIFAIRE DES LIGNES INTERURBAINES DE LA CALI

Titres gratuits

- Anciens combattants (sur présentation de la carte d'ancien combattant),
- Enfants de moins de 5 ans accompagnés,
- Gendarmes en tenue,
- Titre de courtoisie gratuit édité dans le cas d'un duplicata en cours suite à un défaut de carte,
- Accompagnant PMR et chien d'aveugle,
- Petits chiens et chats en cage ou en sac de transport dans la mesure où l'animal ne prend pas la place d'un voyageur et est porté sur les genoux de son maître.

Titres occasionnels

- Plein tarif,
- Aller simple -20 % (personne à mobilité réduite, familles nombreuses, + 60ans),
- Aller / Retour -20 % (l'utilisation du retour se fera à j+6 maximum),
- Tarif 5-12 ans,
- Tarif Estival A/R (jeunes girondins de moins de 20ans en juillet et août, l'A/R se fera dans la journée),
- Titre Horizon (titre social aux bénéficiaires de la carte Horizon donnant droit à une réduction de 90 % si l'usager est demandeur d'emploi, en formation ou si ses revenus ne dépassent pas 70 % du smic net). La carte est gratuite.
- Bagages (forfait pour les bagages volumineux nécessitant une mise en soute),
- Carte 10 voyages.

Abonnements

- Tout public et Modalis*
 - Hebdomadaire
 - Mensuel
 - Annuel
 - Annuel à prélèvement mensuel

- Jeunes de moins de 28 ans et Modalis* Jeunes
 - Hebdomadaire
 - Mensuel
 - Annuel
 - Annuel à prélèvement mensuel

- Scolaire et Modalis* scolaire

Les abonnements scolaires et Modalis scolaires permettent aux usagers, outre le trajet pour lequel ils sont souscrits, d'effectuer gratuitement tout trajet sur les réseaux de La Cali et de TransGironde (et TBM pour les Modalis scolaire) :

- le mercredi après-midi (à partir de 12h),
- du vendredi 12h au lundi 12h (week-end compris),
- les petites vacances scolaires,
- les grandes vacances scolaires.

*Modalis : Les abonnements « Modalis » permettent aux usagers de bénéficier de tout trajet sur les réseaux de La Cali de TransGironde et de TBM.

Amendes

Le calcul est régi par la loi du 5 juillet 1845 sur la police des chemins de fer et le décret n° 730-1942 du 22 mars 1942.

TARIFICATION DES LIGNES INTERURBAINES DE LA CALI

Titres occasionnels

Plein tarif	2,60€
Aller-20 % Famille Nombreuse, + 60 ans, Handicapé	2,10€
Aller / Retour -20 % (utilisation j+6 maxi)	4,20€
Carte 10 voyages – prix d'un voyage	1,80€
Tarif 5-12 ans	1,30€
Tarif Estival A/R dans la journée	2,60€
Titres Horizon (Tarif social)	0,30€
Bagages	1,00€
Duplicata (carte perdue ou détériorée)	10,00€

Abonnements

Abonnement tout public	
Hebdo	10,40€
Mensuel	41,60€
Annuel	416,00€
Annuel prélèvement mensuel	34,67€
Modalis Hebdo	17,10€
Modalis Mensuel	63,80€
Modalis Annuel	683,20€
Modalis Annuel prélèvement mensuel	56,93€

Gamme Jeunes – 28 ans	Envoyé en préfecture le 30/09/2016 Reçu en préfecture le 30/09/2016
Hebdo Jeunes	Affiché le 30/09/2016 ID : 033-200027068-20160927-2016_09_127-DE
Mensuel Jeunes	29,10€
Annuel Jeunes	203,80€
Annuel Jeunes prélèvement mensuel	16,98€
Hebdo Jeunes Modalis	14,40€
Mensuel Jeunes Modalis	53,60€
Annuel Jeunes Modalis	422,80€
Annuel Jeunes prélèvement mensuel Modalis	35,23€

Abonnement Scolaires

Scolaire Annuel	132,00€
Modalis Scolaire	232,00€

***Nouvelle base tarifaire, les montants sont revalorisés annuellement au 1^{er} juillet suivant les formules d'indexation définies dans les contrats de DSP.**

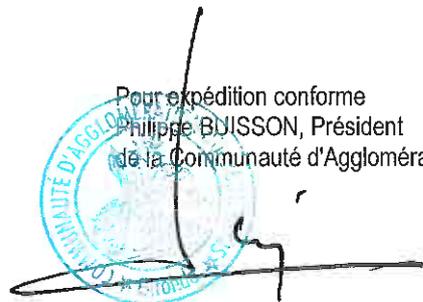
Amendes

Carte non validée	30,00€	
Absence de justificatif ou justificatif non valable		
Régularisation à la vue du contrôleur		
Défaut de titre ou assimilé	46,00€	
Titre déjà utilisé ou périmé		
Repasse d'un ticket ou d'une carte à un autre voyageur	160,00€	
Divers : - Fumer dans le car y compris cigarette électronique - Entrave au contrôle - Falsification de titre - Dégradation du matériel ou vandalisme - Insulte, menace - Voie de fait - Usurpation d'identité		
Frais de dossier (en supplément de l'amende forfaitaire si le paiement n'a pas lieu dans le car)		38,00€

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le
Fait à Libourne

Le Président,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du Libournais





SÉANCE DU 27 SEPTEMBRE 2016

2016-09-128 – 1/2

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 67

Date de convocation : 21 septembre 2016

L'an deux mille seize le vingt sept septembre à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Maison de l'Isle à Saint-Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON , Président, Fabienne FONTENEAU , Vice-Présidente, Jérôme COSNARD , Vice-Président, Jean-Philippe LE GAL , Vice-Président, Isabelle HARDY , Vice-Présidente, Alain PAIGNE , Vice-Président, Anne BERTHOME , Vice-Présidente, Sébastien LABORDE , Vice-Président, Jean François MARTINEZ , Vice-Président, Sabine AGGOUN , Vice-Présidente, Gérard HENRY , Vice-Président, Georges DELABROY , Vice-Président, Jean Louis ARCARAZ , Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST , Conseiller délégué, Fabienne KRIER , Jean Louis D'ANGLADE , David RESENDÉ , Sophie BLANCHETON , Sylvie BOISSEL , Odile BONHOMME-TIBY , Véronique DI CORRADO , Michel FOULHOUX , Michèle LACOSTE , Bruno LAVIDALIE , Philippe DURAND-TEYSSIER , Hélène ESTRADÉ , Michel VACHER , Michel MILLAIRE , Isabelle FEYRY , Bernard NADEAU , Catherine BERNADEAU , Monique JULIEN , Gonzague MALHERBE , Thierry MARTY , Mélanie BOISSAVIE , Patrick NIVET , Annie POUZARGUE , Agnès SEJOURNET , Denis SIRDEY , James SEYNAT , Jean-Luc BARBEYRON , David REDON , Joël BAYLE , Paquerette PEYRIDIEUX , Kléber AUDINET , Chantal DUGOURD , Philippe FAURT , Stéphane CATALAN , Marcel BERTHOME , Chantal GANTCH , Pierre-Jean MARTINET

Absents :

Alain MAROIS, Philippe HEFTRE, Claire BLONDEL, Nouredine BOUACHERA, Christophe DARDENNE, Val DUCLOS, Jean-Paul GARRAUD, Loïc MAGNAN

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Corinne VENAYRE pouvoir à Isabelle HARDY, Jacques MESPLEDE pouvoir à Alexandre PEUS, Francis PEJEAN pouvoir à Bruno LAVIDALIE, Michel GALAND pouvoir à Annie POUZARGUE, Laurence ROUEDE pouvoir à Philippe BUISSON, Jean Claude ABANADES pouvoir à Francine TREBUCHAIRE, Mireille CONTE-JAUBERT pouvoir à Stéphane CATALAN, Gérard MOULINIER pouvoir à Alain PAIGNE

Madame Sabine AGGOUN a été nommée secrétaire de séance

TRANSPORTS
**CONTRAT DE DSP POUR LA GESTION DU TRANSPORT PUBLIC URBAIN DE LA CALI
 MODIFICATION RELATIVE AU DÉPLACEMENT DE L'AGENCE COMMERCIALE "CALIBUS"**

Sur proposition de Monsieur Alain PAIGNE, Vice-président en charge des transports,

Vu le contrat de délégation de service public en date du 28 décembre 2009 avec la Société des Transports Libournais (STL),

Vu les articles L2125-1 et suivants du Code général de la propriété des personnes publiques, qui prévoit que toute occupation ou utilisation du domaine public donne lieu au paiement d'une redevance,

Vu l'annexe 3 « Inventaire A » du contrat de délégation sus visé qui prévoit la mise à disposition par le délégant d'un bureau d'information et de vente,

Vu l'annexe 6 « projet d'inventaire au 31/12/2019 », qui retrace la mise à disposition de ce bureau d'information et de vente,

Le bureau d'information et de vente mis à disposition jusque là au délégant était un local de la ville de Libourne situé au Carmel.

La ville souhaite, pour l'exercice des missions de services publics dont elle a la charge, recouvrer l'usage de ce bureau. Aussi il convient aujourd'hui de proposer un autre local à la société STL.

La Cali a souhaité rechercher une relocalisation pertinente au sein de la gare routière de Libourne, afin d'intégrer l'agence commerciale au cœur du réseau de transport local. Suite à des échanges avec le Conseil Départemental, propriétaire de la gare routière, la société CARTRANS GIRONDE, délégataire du Département, a proposé à La Cali un local nouvellement libéré au sein des locaux de la gare routière.

Cette utilisation se ferait au titre d'un bail de sous location, pour un montant annuel de 1 320 € TTC ainsi qu'une participation au frais d'entretien, d'eau et électricité de 1 932 € TTC / an, soit pour un loyer global de 271 € TTC mensuel.

Ce local de 10 m² serait alors mis à disposition de la société STL en substitution du bureau sis au Carmel.

Conformément à l'article L 2125-1 sus visé, cette mise à disposition implique le paiement d'une redevance d'occupation du domaine public. Il est proposé que cette redevance soit fixée à 3 252 € annuels équivalents au coût assumé par La Cali.

Aussi, il convient que l'avenant n°9 prévoit également l'évolution du compte d'exploitation pour tenir compte de cette nouvelle charge et de le modifier en conséquence.

Les projets d'avenant, de bail et convention de mise à disposition sont annexés à la présente délibération.

Vu l'avis du Bureau Communautaire en date du 19 septembre 2016,

Après en avoir délibéré,

Et à l'**unanimité** (59 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Communautaire décide :

- d'autoriser la mise à jour des annexes n°3 et n°6 correspondant aux biens mis à disposition du délégataire liés à l'exercice du service délégué,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer l'avenant n°9,
- de fixer le montant de la redevance d'occupation du domaine public pour le local situé à la gare routière à 3 252 € annuels,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cet avenant.

Imputation budgétaire : article 6132 location immobilière et article 757 redevance versée par les fermiers et concessionnaires du budget annexe transport

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le
 Fait à Libourne

Le Président,
 Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
 Philippe BUISSON, Président
 de la Communauté d'Agglomération du Libournais